

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE DU 23 avril 2026 :

Présents : GOUBY Thierry, DUBREUIL Quentin, GEORGES Déborah, GUICHERD Jennifer, HENRI Delphine, JOUIN Nicolas, MACHABERT Rémi, MARTINS Angélique, MEYER Cindy PERRET Pierre, PORTAILLER Christian, ROCHIGNEUX Didier, ROYER Lysiane, TOURNEBIZE Marie-Thérèse, VAUCHE Joël.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : MACHABERT Rémi

Objet : Détermination à titre exceptionnel du tarif d'une concession pour 15 ans

Monsieur le Maire explique que suite à un décès sur la commune, le contrat obsèques de cette personne ne prévoit une prise en charge de l'achat d'une concession que pour une durée de 15 ans. Les tarifs communaux d'achat de concessions sont établis pour une durée de 30 ou 50 ans. Il demande au conseil de fixer un tarif, à titre exceptionnel et uniquement pour cette concession n° 88, pour une durée de 15 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à 80 € le prix du m² pour une durée de 15 ans, et à titre exceptionnel pour la vente de la concession n° 88.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 23 avril 2026
Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance,
Rémi MACHABERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20260423-2026-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026
Publication : 29/04/2026